

Communiqué de presse

Berne, le 4 décembre 2007

Position de la FMH concernant le nouveau financement des hôpitaux

Financement hospitalier dans la dernière ligne droite : corrections et compléments encore nécessaires

L'élimination des divergences au sujet du nouveau financement hospitalier est l'un des principaux thèmes de santé publique figurant à l'agenda des Chambres fédérales pour la session en cours. Les éléments clés du projet de loi sont l'introduction des forfaits par cas, la planification hospitalière, la mise sur pied d'égalité des hôpitaux publics et privés, et la nouvelle clé de répartition des coûts entre cantons et assureurs. La FMH salue les efforts de réforme entrepris tout en attirant l'attention sur les corrections et compléments à apporter au projet.

La FMH appelle à une prudence particulière en ce qui concerne l'introduction des forfaits par cas, car ceux-ci pourraient mettre en danger la qualité des soins et la sécurité des patients. A l'avenir en effet, plus les hôpitaux seront à même de soigner à un coût avantageux, plus ils feront de bénéficiaires. Selon les circonstances, une telle incitation pourrait entraîner une insuffisance de la prise en charge médicale: les traitements coûteux se verraient évités, et les patients renvoyés trop tôt à domicile.

La FMH estime donc que pour assurer la qualité de la prise en charge, il est indispensable de compléter l'ordonnance sur le financement hospitalier par des directives en matière de qualité. Seules des mesures de protection appropriées permettront d'éviter que l'on applique dorénavant en médecine uniquement des critères économiques – au détriment de la qualité des soins, qui passerait alors de plus en plus au second plan.

Garantir à terme des soins médicaux de qualité élevée suppose donc de soumettre ces derniers à un processus d'évaluation régulier. A cet égard, les recherches scientifiques sur les soins jouent un rôle crucial. Elles permettent, par exemple, d'en savoir plus sur les complications survenant durant les hospitalisations ou sur l'état de santé à long terme des patients après leur séjour à l'hôpital. De l'avis de la FMH, le financement de ces recherches devrait être assuré par les répondants des coûts.

Renseignements:

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication FMH
N° de tél. 031/359 11 50, courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch